

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2025003009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 10 mars 2025
Votes exprimés : 18

Séance du 17 mars 2025

Le 17 mars 2025 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET – PERRET Roxane - Jocelyne PETRY - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Franck PERRET donne pouvoir à Roxane PERRET – Donata ROTH donne procuration à Jocelyne PETRY

ABSENT : Cyrille ROBERT

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

OBJET : MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE LA POLICE RURALE ENTRE LES COMMUNES DE VERSONNEX ET SAUVERNY

M. Le Maire informe qu'une convention de mise à disposition a été signée avec la commune de Sauverny pour le service de la police rurale. Aujourd'hui il convient de définir le montant à facturer à la commune de Sauverny pour l'année 2024.

Après la présentation des chiffres de l'année 2024, il convient de facturer à la commune de Sauverny un montant de 24 792,80€ au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le montant à facturer à la commune de Sauverny au titre de l'année 2024, d'un montant de 24 792,80€ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les recettes seront imputées dans le budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire

Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance

Marie-Anne SOLETTI

Rendu exécutoire
Le 19/03/2025
Publié
Le 20/03/2025